



1205781802

DATE DEPOT : 2012-06-25
NUMERO DE DEPOT : 2012R057735
N° GESTION : 2005B19045
N° SIREN : 484691498
DENOMINATION : AXESS CONSEIL
ADRESSE : 24 rue Feydeau 75002 Paris
DATE D'ACTE : 2012/04/20
TYPE D'ACTE : RAPPORT CR/CPTES TRANSFORM. STE
NATURE D'ACTE :

OLIVIER CATTAN
Expert - Comptable
Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Paris

5 Rue Erlanger - 75016 PARIS
Téléphone 01.45.24.56.73
Télécopie 01.40.71.02.00

AXESS CONSEIL

Entreprise Unipersonnelle à responsabilité limitée

au capital de 7 500 Euros

Siège social : 24 Rue Feydeau
75002 PARIS

RCS : PARIS B 484 691 498

APE : 6920 Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE L'EURL
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
ETABLI EN APPLICATION DES ARTICLES
L. 224-3 ET L.223-43 DU CODE DE COMMERCE**

(Décision de l'associé unique en date du 12 avril 2012)

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
sur la valeur des biens composant l'actif social
et sur la situation financière de l'EURL AXESS CONSEIL

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision de l'associé unique en date du 12 avril 2012 concernant la transformation de l'Entreprise Unipersonnelle A Responsabilité Limitée AXESS CONSEIL en Société par Actions Simplifiée, j'ai établi le présent rapport prévu par les articles L. 224-3 et L. 223-43 du Code de Commerce.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés, ainsi que sur la situation financière de la société. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées :

- à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société, en termes d'existence, d'appartenance, et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social ;
- à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Le présent rapport aborde les points suivants :

- 1- Présentation de l'opération de transformation proposée aux associés ;
- 2- Identification des documents de synthèse ;
- 3- Diligences ;
- 4- Conclusion.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION DE TRANSFORMATION PROPOSEE AUX ASSOCIES

1.1. Motifs et buts de l'opération

En votre qualité de gérant de l'EURL AXESS CONSEIL, vous allez proposer à l'associé unique de prendre des décisions le 14 mai 2012 :

- sur la transformation de votre société en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle ;
- et sur la nomination de son président, en la personne de Monsieur Guy Tzinmann.

Cette transformation en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle permettra à AXESS CONSEIL de se doter d'une structure plus souple, dont le fonctionnement paraît mieux adapté aux activités de la société et à la structure de son capital, dans le cadre de sa pérennité à moyen terme.

La transformation de l'Entreprise Unipersonnelle A Responsabilité Limitée en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau, et de conséquences significatives sur la qualité de l'associé unique, qui comme l'associé unique de l'EURL, reste responsable à proportion de son apport, sauf si des garanties personnelles ont été données aux tiers.

1.2. Présentation de la société concernée par l'opération envisagée

La société AXESS CONSEIL est une EURL dont l'objet, tel qu'indiqué au registre du commerce et des sociétés, est :

"L'expertise comptable, le commissariat aux comptes".

Le siège social se situe au 24, Rue Feydeau 75002 PARIS.

2. IDENTIFICATION DES DOCUMENTS DE SYNTHESE

2.1. Comptes annuels au 31 décembre 2011

Les derniers comptes annuels clôturés le 31 décembre 2011 présentent un résultat bénéficiaire de 140 983€, les capitaux propres à cette même date s'élevaient à un montant positif de 308 135€ euros, s'analysant comme suit :

	Capitaux propres au 31/12/11 (en euros)
Capital social	7 500 €
Réserve légale	750 €
Report à nouveau	158 902 €
Résultat de l'exercice 2011 (bénéfice)	140 983 €
Situation nette au 31/12/11	308 135 €

Il est à noter toutefois que le capital social s'élève à 7 500€.

Les ressources de la société au 31 décembre 2011, soit un montant de passif de 513 310 euros, ont permis de financer divers éléments constitutifs de l'actif social, se présentant comme suit :

Eléments	Détail (en euros)	Valeur nette au 31/12/11 (en euros)
Immobilisations incorporelles		4 667
Valeur brute	8 400	
Amortissements et provisions	- 3 733	
Immobilisations corporelles		1 122
Valeur brute	9 665	
Amortissements et provisions	- 8 543	
Immobilisations financières		4 992
Valeur brute	4 992	
Amortissements et provisions	-	
TOTAL Actif immobilisé	10 781	10 781
Clients et comptes rattachés		63 055
Valeur brute	79 984	
Provisions	- 16 929	
Autres créances		3 368
Impôts sur les bénéfices	-	
TVA récupérable	3 339	
Débiteurs divers	29	
Trésorerie		436 106
Valeurs mobilières de placement	-	
Disponibilités	436 106	
Compte de régularisation		-
Charges constatées d'avances	-	
TOTAL Actif circulant	502 529	502 529
TOTAL Actif	513 310	513 310

Il convient de noter que 85 % de l'actif social de la société AXESS CONSEIL au 31 décembre 2011 est constitué par de la trésorerie disponible.

3/. DILIGENCES

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires, selon les normes de la profession, pour apprécier la valeur des biens composant l'actif social, et me suis fait communiquer tous documents financiers, contrats et justificatifs de nature à m'éclairer, afin :

- de vérifier la réalité des éléments d'actif et de passif,
- de m'assurer, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des biens composant l'actif social.

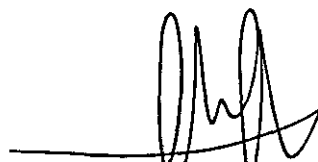
Pour me permettre d'apprécier la situation financière de la société, j'ai effectué les diligences spécifiques suivantes :

- j'ai vérifié que les documents comptables servant de base à la transformation ont été établis selon les principes conformes à la réglementation comptable et à ceux habituellement retenus par la société ;
- conformément aux normes professionnelles en matière d'utilisation des travaux de contrôle effectués par d'autres personnes, je me suis assuré par des vérifications appropriées que les travaux effectués par l'expert-comptable de la société AXESS CONSEIL sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 étaient conformes aux objectifs de ma mission ;
- je me suis fait communiquer toutes les informations et documents permettant d'apprécier la continuité des activités de la société ;
- j'ai vérifié que le résultat de la société jusqu'à la date d'émission du présent rapport ne remettait pas en cause l'opération envisagée ;
- j'ai vérifié qu'aucun privilège, nantissement, protêt ou hypothèque n'est inscrit au profit d'un créancier de AXESS CONSEIL.

4. CONCLUSION

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.



Fait à Paris, le 20 avril 2012

Olivier cattan

Le Commissaire à la Transformation